223 CR4.1



Gouvernement du Québec

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Leader adjoint du gouvernement
Ministre responsable de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière

Réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier St-Augustin-de-Desmaures 6211-06-106

Québec, le 13 janvier 2006

Monsieur William J. Cosgrove Président Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), j'accorde un délai supplémentaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour terminer la médiation entreprise dans le cadre du projet de réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Ainsi je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport d'ici le 20 février 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Thomas J. Mulcair